

## Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE220 Pratique professionnelle: Projet citoyen			
Ancien Code	SOCM2B20	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO2200		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordinées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Stéphanie DELBART</b> ( <a href="mailto:delbarts@helha.be">delbarts@helha.be</a> ) Frédéric JANUS ( <a href="mailto:janusf@helha.be">janusf@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### *Introduction*

Les étudiants sont amenés à développer un projet collectif et citoyen à partir d'une thématique donnée en lien avec les enjeux de la formation.

#### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

##### Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
- 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur

##### Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.3 Établir et respecter des conventions
- 2.4 Travailler en équipe
- 2.5 Négocier

##### Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'approprier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
- 3.3 Participer à l'évolution de son environnement professionnel
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

#### *Acquis d'apprentissage visés*

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

#### *Liens avec d'autres UE*

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM2B20A Projet professionnel citoyen

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B20A Projet professionnel citoyen

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

#### **Principe général :**

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

#### **Exceptions après délibération du jury :**

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'exams sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Projet professionnel citoyen			
Ancien Code	23_SOCM2B20A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO2201		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Frédéric JANUS</b> ( <a href="mailto:janusf@helha.be">janusf@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### *Introduction*

**Enseignants : Stéphanie Delbart et Frédéric Janus.**

Les étudiants sont amenés à développer un projet collectif et citoyen à partir d'une thématique donnée en lien avec les enjeux de la formation.

#### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

L'étudiant sera capable de :

- concevoir un projet
- travailler en équipe
- organiser son travail en groupe
- animer le groupe-cible
- défendre son projet

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### *Contenu*

Par groupe de 5 ou 6, les étudiants développeront un travail de réflexion et de conceptualisation d'un projet qui fera l'objet d'une présentation orale collective et d'un rapport d'activité individuel-portfolio.

Le projet, une fois avalisé par les enseignants, aboutira à une réalisation concrète.

#### *Démarches d'apprentissage*

Pédagogie du projet.

#### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Les enseignants accompagnent les étudiants et font office de coaches tout au long du processus.

#### *Sources et références*

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus "rando-guide", PowerPoint et articles d'actualité sont mis à disposition sur ConnectED.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

#### **Q1 - Q2**

#### **Evaluation Projets citoyens : répartition des 100 points**

**à travers la conception du projet, son auto-évaluation, les comptes-rendus de réunions, le déroulé de l'animation, le rapport d'évaluation de fin de projet\*, l'étudiant sera évalué comme suit:**

#### **Q1**

**1/ Projet : la présentation de l'ébauche du projet = 20 points (Arrêt sur image)**

#### **Q2**

**2/ Projet : le processus de conceptualisation du projet = 10 points**

**3/ Projet : la mise en place de l'action = 30 points**

**4/ Travail de synthèse (rapport d'évaluation de fin de projet\*) = 40 points (collectif + évaluation individuelle)**

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	40		
Période d'évaluation	Prj	20	Tvs	40		

Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

**Le projet professionnel citoyen est une activité d'apprentissage NON REMEDIABLE.**

Toute partie du projet professionnel non présentée (présentation de l'ébauche, conceptualisation du projet, mise en place de l'action) entraînera pour l'étudiant concerné le refus de présenter le rapport individuel de fin de projet.  
Dans ce cas, l'UE sera sanctionnée par un PP.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).